

UNE EXPULSION CANTONALE...

Pour les nombreux sots qui à la veille d'une nomination quelconque voient partout des manœuvres et tripatouillages électoraux, et dénoncent avec indignation ceux des adversaires tout en les pratiquant incessamment pour leur propre compte, nous tenons à déclarer d'abord, que la présence au pouvoir de M. Favon ou de M. Tarlempion nous laisse absolument indifférent. Le fait que nous allons conter n'a nullement pour but d'influencer le vote de tel ou tel citoyen. Que ceux qui votent fassent comme bon leur semble; nous croyons inutile de nous préoccuper d'un résultat qui sera toujours le même: asservissement, exploitation et misère.

Un gouvernement, quel qu'il soit, ne donnera jamais autre chose. Tout le monde connaît l'expulsion des socialistes italiens, au lendemain de la grève générale des ouvriers en bâtiment, en 1898. Maintenant nous avons mieux.

Un ouvrier serrurier, M. S., travaillant chez MM. Wanner frères, touchait depuis quelque temps l'assurance pour incapacité totale au travail à la suite d'un accident. Dernièrement il reçut l'ordre de se présenter à nous ne savons plus quel bureau de police pour communication. M. S. s'y rendit avec son permis de séjour qui date de novembre 1897. Disons d'abord que pendant ces trois ans sa conduite a été irréprochable et qu'il n'a jamais eu maille à partir avec nos chères autorités. Le policier lui posa les questions habituelles, ensuite il sortit un arrêt d'expulsion, motivé par deux condamnations encourues en Italie par M. S., l'une à 8 jours pour avoir été pris dans une bagarre, l'autre à 3 jours pour vol (?). Tout le monde sait comment les juges italiens ont vite l'ait de déclarer coupable de délits imaginaires un citoyen connu pour subversif. Beaucoup d'honnêtes gens, d'ailleurs, se sont trouvés mêlés à des bagarres et n'en ont pas été déshonorés pour toute leur vie. Quant au vol, voici de quoi il s'agit. M. S., se trouvant un soir dans un café et dans l'état où se trouve ordinairement M. Kronauer, en sortit avec un verre dans sa poche. L'a-t-il pris lui-même ou l'y a-t-on mis par plaisanterie? Quoi qu'il en soit, il faut être bien féroce pour condamner un homme dans un pareil cas. M. le Procureur fédéral, dans une de ses ivresses, nous a volé pour 300 francs de brochures et nous nous bornons à en réclamer la restitution.

Cinq ans se sont écoulés depuis ces condamnations et la conduite exemplaire tenue par M. S. devait le faire considérer comme réhabilité par tout homme de cœur. Nos gouvernants malheureusement n'en ont pas, tout en faisant partie de l'*Union des cœurs*.

Vous pensez bien que ce n'était là qu'un prétexte. Le vilain sbire finit en effet par demander à M. S.:

- *Quelles sont vos connaissances?*

La réponse étant plutôt vague, on précisa:

- *Connaissez-vous Bertoni, l'éditeur du "Réveil"?*

Et voilà. Notre gouvernement radical-socialiste expulse un ouvrier encore malade, simplement parce qu'il le soupçonne de connaître l'éditeur d'un journal anarchiste. Nous ne croyons pas nous tromper en voyant dans ce fait une de ces petites saletés et de ces petites infamies, dont parlait il y a quelque temps le Genevois. Toujours généreux, nos maîtres ont accordé à M. S. un délai de quinze jours.

M. Thiébaud, à qui l'on parlait de ce fait, l'a nié en affirmant que depuis que M. Favon était au pouvoir rien de semblable ne s'était produit. Pauvre homme, n'insistons pas, c'est un inconscient.

Et vous, bons électeurs, allez tout de même aux urnes et ne protestez pas. Les intérêts électoraux en souffriraient peut être.

Luigi BERTONI.
